

RENTRÉE SCOLAIRE 2017/2018

Guide de la rentrée





SERVICE AFFAIRES SCOLAIRES

10 rue Jean Moulin - Vedène

Du lundi au vendredi

8h30 > 12h / 13h30 > 17h

T 04 90 23 76 28 // enseignement@mairie-vedene.fr

LES COORDONNÉES DES ÉCOLES

Maternelle Les Jardins

Directrice : Sophie Mathey

T. 04 90 32 00 15

mat.vedene.jardins@ac-aix-marseille.fr

Primaire Les Jardins

Directrice : Sylvie Mougel

T. 04 90 32 02 15

ce.0840795h@ac-aix-marseille.fr

Maternelle Daudet

Directrice : Audrey Constantin

T. 04 90 31 18 93

mat.vedene.daudet@ac-aix-marseille.fr

Primaire Daudet A

Directeur : Laurent Santelli

T. 04 90 31 30 84

elem.vedene.daudet.a@ac-aix-marseille.fr

Primaire Daudet B

Directrice : Martine Blaha

T. 04 90 32 37 58

elem.vedene.daudet.b@ac-aix-marseille.fr



Après la pause estivale les enfants reprendront le chemin de l'école.

Même si les "anciens" ne ressentent plus l'inquiétude des premières fois, cette année revêt pour tous un caractère unique, puisqu'à la rentrée, la ville de Vedène appliquera la loi et mettra en place les nouveaux rythmes scolaires.

Cette réforme a eu des répercussions importantes sur l'organisation de la semaine scolaire, sur l'aménagement des activités périscolaires, sur la répartition du temps de travail des agents municipaux, sur le budget de la ville.

Avec cette rentrée et la mise en œuvre de la réforme, beaucoup de questions se posent.

Comment organiser sa semaine ?
Quelles seront les activités proposées aux enfants pendant les nouveaux temps périscolaires ?

Comment s'inscrire aux activités ?
Quelles seront les qualifications des animateurs ?

Et quels seront les tarifs ?

ÉDITO



Autant de sujets pour lesquels vous trouverez des réponses dans ce guide que nous avons voulu le plus complet possible.

Une page vous a été réservée pour vos notes personnelles, n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques.

Le service des Affaires scolaires est là pour vous accompagner, il est à votre disposition, n'hésitez pas à le contacter !

S'il est encore trop tôt pour vous souhaiter une bonne rentrée... je vous souhaite une bonne lecture !

Martine Durieu
Maire-Adjointe, déléguée à l'Éducation, à la Petite Enfance et à l'Intendance

AGENDA DE LA RENTRÉE



2017 / 2018

UNE SEMAINE TYPE D'UN ENFANT SCOLARISÉ À L'ÉCOLE MATERNELLE

lundi - mardi - jeudi		mercredi		vendredi	
7h30 > 8h30 : Accueil périscolaire (payant et facultatif)					
8h30 : DÉBUT DE LA CLASSE					
11h30	Pause méridienne	12h Fin de la journée scolaire	11h30	Pause méridienne	
13h30 > 14h30 : Repos + Temps d'Activités Périscolaires (facultatifs et gratuits)		12h > 12h30 Accueil gratuit À partir de 12h30 Cantine pour les élèves inscrits au centre de loisirs l'après-midi, organisé par la municipalité dans les écoles Les Jardins (payant)	13h30 > 16h : CLASSE		
14h30 > 16h30 CLASSE			16h30 > 17h30 : F1 Activités Temps Libre (gratuites et en accès libre)		
16h30 > 17h30 : F1 Activités Temps Libre (gratuites et en accès libre)			OU 16h30 > 17h30 : F2 Activités dirigées (payant)		
OU 16h30 > 17h30 : F2 Activités dirigées (payant)			OU Accueil périscolaire : F3 Activités dirigées et/ou accompagnement scolaire 16h30 > 18h30 (payant)		
OU Accueil périscolaire : F3 Activités dirigées et/ou accompagnement scolaire 16h30 > 18h30 (payant)					

UNE SEMAINE TYPE D'UN ENFANT SCOLARISÉ EN ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

lundi - mardi - jeudi		mercredi		vendredi	
7h30 > 8h30 : Accueil périscolaire (payant et facultatif)					
8h30 : DÉBUT DE LA CLASSE					
11h30	Pause méridienne	12h Fin de la journée scolaire	11h30	Pause méridienne	
13h30 > 15h30 : CLASSE		12h > 12h30 Accueil gratuit À partir de 12h30 Cantine pour les élèves inscrits au centre de loisirs l'après-midi, organisé par la municipalité dans les écoles Les Jardins (payant)	13h30 > 16h : CLASSE		
15h30 > 16h30 Temps d'Activités Périscolaires (facultatifs et gratuits)			16h > 17h30 : F1 Activités Temps Libre (gratuites et en accès libre)		
16h30 > 17h30 : F1 Activités Temps Libre (gratuites et en accès libre)			OU 16h > 17h30 : F2 Activités dirigées (payant)		
OU 16h30 > 17h30 : F2 Activités dirigées (payant)			OU Accueil périscolaire : F3 Activités dirigées et/ou accompagnement scolaire 16h > 18h30 (payant)		
OU Accueil périscolaire : F3 Activités dirigées et/ou accompagnement scolaire 16h30 > 18h30 (payant)					



OUVERTURE D'UN NOUVEL ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE ASSOCIÉ À L'ÉCOLE

Pour garantir une continuité éducative entre le temps scolaire et le temps périscolaire, la Ville a fait le choix de créer un Accueil de Loisirs périscolaire associé aux écoles.

Ce nouvel accueil de loisirs a ouvert ses portes le lundi 1^{er} septembre 2014.

ACTUALITÉ

Le Projet Educatif Territorial (P.E.D.T.) formalise la démarche permettant de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école. Fruit d'un partenariat avec l'ensemble des acteurs éducatifs locaux et en lien avec les services de l'Etat concernés, son objectif est de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre : les projets des écoles d'une part et les activités péri et extrascolaires de l'autre. Il est étroitement lié aux objectifs fixés par le Contrat Enfance Jeunesse élaboré en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Vaucluse, la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS).

RÈGLEMENT DE L' ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE ASSOCIÉ À L'ÉCOLE

Chaque accueil de loisirs accueillera les enfants scolarisés dans les écoles, les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis, pendant les périodes scolaires. Les accueils de loisirs seront organisés à partir de 7h30 le matin et le dispositif du soir fonctionnera jusqu'à 18h30 au plus tard.

Les inscriptions et réservations seront obligatoires pour chaque type d'accueil.



LES INTERVENANTS DES DIFFÉRENTS ACCUEILS DE LOISIRS

La mairie de Vedène met à disposition des écoles les moyens et le personnel pour assurer la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

- ATSEM
- Personnel d'entretien et de restauration
- Éducateurs sportifs
- animateurs jeunesse
- animateurs bibliothèque

DE NOUVEAUX EMPLOYÉS QUALIFIÉS > BPJEPS* / BAFD / BAFA*

- Un coordinateur PEDT
- 4 directeurs soutenus par
- 4 animateurs référents
- 6 animateurs

Quelques intervenants issus des associations vedénaïses complètent le dispositif.

LES ASSOCIATIONS

- Le Twirling
Twirling bâton, danse, pompom
- Plaisir de jouer
Cours de théâtre, spectacles, théâtre musical
- AVAL
Centre de loisirs
- École de musique
Enseignement de la musique, cours solfège et instruments, orchestre
- Let's go
Cours d'anglais

LES ENSEIGNANTS VOLONTAIRES

* Le diplôme du BPJEPS atteste de la possession des compétences professionnelles indispensables à l'exercice du métier d'animateur, de moniteur, d'éducateur sportif.
BAFD : brevet d'aptitude aux fonctions de directeur.
BAFA : brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur.



LES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (T.A.P)

La mise en place des Temps d'Activités Périscolaires induits par la réforme s'est appuyée sur la volonté de faire participer un maximum d'enfants sur les créneaux horaires de 13h30 à 14h30 en maternelle et de 15h30 à 16h30 en élémentaire.

Les TAP sont gratuits.

Réservation obligatoire.

L'INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS

Lors de permanences, le service des Affaires scolaires procédera aux inscriptions pour les différents temps d'accueil périscolaire et la restauration scolaire.

Une fiche pré-remplie avec vos coordonnées vous sera distribuée lors de ces permanences, elle devra être retournée dans les meilleurs délais et ce sera l'occasion de procéder à des modifications si nécessaire.

Parents, afin d'organiser les activités, vous devrez préinscrire vos enfants lors de permanences tenues dans les écoles, par le service des Affaires scolaires (voir page 18). L'inscription définitive aura lieu en début d'année scolaire sur une fiche éditée et transmise par la mairie. Les activités seront choisies par les enfants en début de chaque cycle.

ACCUEIL AUX NOUVELLES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

(lundi, mardi et jeudi)

Enfants en maternelle

(de 13h30 à 14h30 - Gratuit)

Sous la responsabilité de l'équipe d'animation, il sera proposé aux enfants des temps de repos ou d'activités calmes. Pour les familles ne souhaitant pas inscrire leur enfant à cet accueil, l'enfant devra être accompagné à 14h30 auprès de son enseignant, lors de la reprise de la classe.

Enfants en élémentaire

(de 15h30 à 16h30 - Gratuit)

Les enfants inscrits à cet accueil seront confiés par leur enseignant à l'équipe d'animation.

A chaque début de cycle, les enfants choisiront leur activité.

Pour les familles ne souhaitant pas inscrire leur enfant à cet accueil, la sortie se fera au portail de l'école à 15h30 avec son enseignant.

LES ACTIVITÉS

4 grands axes ont été dégagés lors de réunions de travail.



4 AXES

D'ACTIVITÉS

AXE ARTISTIQUE & CULTUREL

Différentes actions sont mises en place pour permettre aux élèves de cycles 1, 2 et 3 de se familiariser avec diverses pratiques culturelles avant ou après la classe.

Les 3/6 ans	Les 6/12 ans
<ul style="list-style-type: none"> • Éveil musical, chant • Découverte des langues • Théâtre • Lecture • Contes, marionnettes • Arts plastiques... 	<ul style="list-style-type: none"> • Chorale, Instrumentarium • Théâtre, Poterie... • Atelier photos, cinéma, mode • Rédaction d'un journal, d'un livre • Connaissance de sa ville • Lecture • Préparation à la visite d'un musée

AXE SPORTIF

Les apports sont multiples : santé, socialisation, communication, dépassement de soi, stimulation. Le sport permet d'apprendre à gagner et à perdre et surtout à respecter les règles du jeu.

Les 3/6 ans	Les 6/12 ans
<ul style="list-style-type: none"> • Danse • Vélo, rollers • Gymnastique • Natation, jeux d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontres USEP • Natation, golf, équitation • Course d'orientation • Danses provençales ou autres

Les activités seront choisies par les enfants en début de chaque cycle. L'assiduité des enfants inscrits aux activités est nécessaire sur la durée du cycle.

AXE SCIENCE ET ÉVEIL

Projet d'animation autour du numérique et des nouvelles technologies mais aussi, autour de l'éducation aux médias, de la sensibilisation à l'environnement, des métiers et des jeux de société.

Les 3/6 ans	Les 6/12 ans
<ul style="list-style-type: none"> • Atelier culinaire • Jardinage • Outils numériques • Jeux de société 	<ul style="list-style-type: none"> • Ateliers scientifiques • Cuisine, Jardinage • Ecologie • Protection de l'environnement • Site internet de l'école

AXE VIVRE ENSEMBLE

Projet de création et d'animation d'un conseil municipal d'enfants et de jeunes - projet autour de la santé, l'hygiène et la nutrition.

Les 3/6 ans	Les 6/12 ans
<ul style="list-style-type: none"> • Officialiser les rencontres entre enfants et adultes des diverses structures • Fabriquer des supports de communication • Rencontres intergénérationnelles • Exposition au Lavoir • Conférences tous publics • Parentalité 	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontres inter-génération • Débats, enquêtes • Jeux de société, d'échecs • Rencontres d'acteurs de la ville, pompier, facteur, policier... • Axe humanitaire • Santé, nutrition, hygiène • Conseil municipal des enfants et des jeunes

Les activités seront choisies par les enfants en début de chaque cycle. L'assiduité des enfants inscrits aux activités est nécessaire sur la durée du cycle.

LES ACCUEILS DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES ASSOCIÉS À L'ÉCOLE

Ces accueils proposent aux familles plusieurs organisations permettant de trouver la solution de garde la plus adaptée à leurs besoins et à leurs attentes avant ou après la classe.

Les inscriptions et réservations sont obligatoires pour chaque type d'accueil.

Le règlement intérieur

Comme vous le savez, la Ville a fait le choix de créer des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) dans chaque école, dirigés par un directeur et un animateur référent.

Ces accueils agréés par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale sont soumis à une réglementation relative à l'accueil des mineurs. Aussi, 4 Accueils de Loisirs Sans Hébergement associés à l'école ont été créés :

- ALSH Maternelle Daudet
- ALSH Maternelle Les Jardins
- ALSH Élémentaires Daudet A/B
- ALSH Élémentaire Les Jardins

Pièces à fournir pour l'inscription au périscolaire

- Fiche d'inscription dûment complétée et signée
- Copie de l'attestation d'assurance prévoyant la couverture de l'enfant hors temps scolaire
- 1 photo d'identité
- Dernier avis d'imposition ou dernière notification CAF

Réservation

Nouveau : dès la rentrée 2014, la réservation accueil périscolaire pourra être faite via le Portail Familles. Vous réserverez donc l'accueil périscolaire directement par Internet (ou au service Affaires scolaires) **entre le 1^{er} et le 28 du mois précédent.**

Si un enfant doit être accueilli sans que la période n'ait été réservée, la famille devra prévenir 48h à l'avance le service.



Accueil périscolaire du matin 7h30/8h20 (Payant)		TARIFS
<i>Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi</i>		QF1 = 0,70€
7h30	Arrivées échelonnées des enfants jusqu'à 8h10	QF2 = 0,90€
7h50	Petit déjeuner proposé aux enfants présents	QF3 = 1,15€
8h20	Accompagnement des enfants dans leur école respective	QF4 = 1,35€
		QF : Quotient familial

Tarifs majorés appliqués pour les réservations effectuées hors délais :
QF1 = 1,00€, QF2 = 1,30€, QF3 = 1,65€, QF4 = 1,95€

Accueil Périscolaire du soir : 3 formules (F1, F2, F3)		TARIFS
F1 Activités Temps Libre		Gratuit
<i>Lundi, mardi et jeudi</i>	16h30/17h30	Sauf en cas de non réservation ou réservation hors délais (2€45).
<i>Vendredi</i>	16h00/17h30	
<i>Cet accueil concerne les familles ayant un besoin de garde jusqu'à 17h30 et qui ne souhaitent pas inscrire leur enfant sur les activités dirigées. Les enfants inscrits aux activités temps libre pourront être récupérés librement entre 16h45 et 17h30 et entre 16h15 et 17h30 le vendredi.</i>		
F2 Activités dirigées		QF1 = 0,50€
<i>Lundi, mardi et jeudi</i>	16h30/17h30	QF2 = 0,70€
<i>Vendredi</i>	16h00/17h30	QF3 = 0,90€
<i>Cet accueil concerne les familles ayant un besoin de garde jusqu'à 17h30, les enfants inscrits seront récupérés à 17h30.</i>		QF4 = 1,15€
		QF : Quotient familial
F3 Accompagnements scolaires et/ou activités dirigées		QF1 = 0,70€
<i>Lundi, mardi et jeudi</i>	16h30/18h00 ou 18h30	QF2 = 0,90€
<i>Vendredi</i>	16h00/18h00 ou 18h30	QF3 = 1,15€
<i>Cet accueil concerne les familles ayant un besoin de garde jusqu'à 17h30 ou au-delà et qui souhaitent inscrire leur enfant à l'accompagnement scolaire et aux activités dirigées, proposées par les équipes d'animation. Les enfants seront récupérés librement entre 18h00 et 18h30.</i>		QF4 = 1,35€
		QF : Quotient familial

F2 Tarifs majorés appliqués pour les réservations effectuées hors délais :
QF1 = 0,65€, QF2 = 1,00€, QF3 = 1,30€, QF4 = 1,65€

F3 Tarifs majorés appliqués pour les réservations effectuées hors délais :
QF1 = 1,00€, QF2 = 1,30€, QF3 = 1,65€, QF4 = 1,95€



L'ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE ASSOCIÉ À L'ÉCOLE DU MERCREDI

L'accueil du mercredi est organisé par la municipalité dans les écoles Les Jardins.

Accueil du mercredi		TARIFS
12h00/12h30	Accueil pour les enfants ne participant pas à l'accueil de loisirs de l'après-midi.	Gratuit <i>Sauf en cas de non réservation ou réservation hors délais (1,20€).</i>
12h00/18h00	Accueil de loisirs. Prise de repas et activités organisées dans les écoles Les Jardins. Les enfants du groupe scolaire Daudet seront accompagnés vers Les Jardins par l'équipe d'animation. Les enfants seront récupérés aux Jardins entre 17h00 et 18h00.	QF1 = 6,20€ QF2 = 7,25€ QF3 = 8,90€ QF4 = 10,55€ <i>Comprenant l'accueil, le repas et le goûter.</i> <i>QF : Quotient familial</i>

Tarifs majorés appliqués pour les réservations effectuées hors délais
QF1 = 9,10€, QF2 = 10,75€, QF3 = 13,30€, QF4 = 15,70€
Tarif pour les extérieurs 12€ (dans les délais) et 18€ (hors délais)

RESTAURATION SCOLAIRE... ET TEMPS REPAS MODALITÉS D'INSCRIPTION ET RÉGLEMENT DES REPAS

Le restaurant scolaire

Les responsables de cuisine élaborent les menus en fonction de l'équilibre alimentaire, la variété, les goûts des enfants et ensuite, une diététicienne les valide. Chaque restaurant est autonome et confectionne les repas pour un service direct, en self pour les enfants de l'élémentaire et au plat pour les enfants de maternelle.

Le temps repas

Lors de cette pause dans la journée, les enfants sont encadrés par du personnel municipal : ATSEM, animateurs et agents de restauration. Avant ou après le repas, des temps récréatifs et des ateliers sont proposés aux enfants.

L'inscription

L'inscription à la cantine est obligatoire et doit être renouvelée chaque année auprès du service des Affaires scolaires du 1^{er} juin au 28 août. Les renseignements demandés sont enregistrés sur le logiciel de Gestion de la Régie des Cantine et du Périscolaire, aussi toutes modifications en cours d'année seront à signaler au service de la régie.

Les pièces à fournir

- Fiche d'inscription dûment complétée et signée
- Copie de l'attestation d'assurance prévoyant la couverture de l'enfant hors temps scolaire
- 1 Photo d'identité
- Dernier avis d'imposition ou dernière notification CAF

Réservation

Nouveau : dès la rentrée 2014, la réservation des repas pourra être faite via le Portail Familles. Vous réserverez donc les repas directement par Internet (ou au service Affaires scolaires) **entre le 1^{er} et le 28 du mois précédent**. Si un enfant doit déjeuner sans que son repas n'ait été réservé, la famille devra prévenir 48h à l'avance le service.

Pour tous cas particuliers, le service répondra à votre demande.

www.mairie-vedene.fr
Portail familles ouvert depuis septembre 2014.

Régie scolaire 04 90 23 76 27
regiescolaire@mairie-vedene.fr



VOS DEMARCHES EN LIGNE GRÂCE AU PORTAIL FAMILLES

Ce service de la mairie permettra d'accéder sur internet 24h/24h, 7j/7j, à un espace personnel sécurisé, pour la réalisation d'un certain nombre d'opérations : consulter votre dossier famille, consulter l'agenda de vos enfants à certaines activités périscolaires ainsi que vos factures.

Il permettra également de payer la restauration scolaire et les activités périscolaires par carte bancaire sur Internet. Le paiement en ligne complètera les autres modes de paiement, la possibilité de payer en espèces ou en chèque sera toujours possible à la régie des cantines.

www.mairie-vedene.fr - Portail ouvert à partir de septembre 2014 -



RESTAURATION SCOLAIRE... ET TEMPS REPAS MODALITÉS D'INSCRIPTION ET RÉGLEMENT DES REPAS



Tarifs et modalités de paiement

Les tarifs sont établis en fonction du quotient familial.

En dehors de la période allant du 1^{er} au 28 du mois précédent, un tarif majoré s'applique. Le paiement s'effectue à la régie municipale par chèque bancaire libellé à l'ordre du "Trésor Public",

en espèces au moment des réservations ou par Internet via le Portail familles.

Chaque paiement correspondra aux repas réservés et un justificatif de paiement sera délivré aux parents.

En cas de difficultés, il est possible de s'adresser au CCAS de la commune afin de bénéficier d'aides éventuelles.

CCAS, place du Petit Pont - T 04 90 23 43 75

Accueil de la pause méridienne (Payant : prix d'un repas de cantine)		TARIFS
Lundi, mardi, jeudi et vendredi		QF1 = 2,25€ QF2 = 2,45€ QF3 = 2,65€ QF4 = 2,85€ QF : Quotient familial
11h30	Les enseignants confient les enfants inscrits à la restauration scolaire à l'équipe d'animation. Un appel permettra de vérifier les présences en fonction des réservations faites au préalable par les familles.	

Tarifs majorés appliqués pour les réservations effectuées hors délais :
QF1 = 3,35€, QF2 = 3,65€, QF3 = 3,95€, QF4 = 4,25€